



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-15432>

Département(s) de publication : **10**

Annonce n° **24-15432**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Commune de Troyes

Correspondant : Bruno Baudoux

Adresse : Place Alexandre Israël, 10000 TROYES

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.xmarches.fr/entreprise/detailConsultation.php?key=30123>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Maîtrise d'œuvre pour la reconstruction d'une passerelle et la réparation des murs de soutènement du site de l'hôtel des Sécurités à Troyes Contexte dans lequel s'inscrit la présente consultation : La reconstruction et la réparation de ces ouvrages s'inscrit dans une opération globale. En effet, le bâtiment prénommé Hôtel des Sécurités est en cours de rénovation. Les espaces publics attenants vont être transformés en parking et espaces verts et la grille d'entrée depuis la rue des bas Trévois va être renouvée avec l'ajout de garde-corps sur les murs de soutènements. Le plan de l'opération et de l'aménagement global est fourni en annexe de ce programme. A titre d'information, l'opération est située dans le secteur AVAP (Aire de mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine) de la Ville de Troyes, des échanges avec les Architectes des Bâtiments de France sont à prévoir. Les ouvrages sont situés le long de la rue des Bas Trévois. La passerelle reconstruite servira d'accès à l'Hôtel des Sécurités en cours de réhabilitation. Présentation de l'opération La présente opération consiste à réparer les désordres sur les murs amont et aval et à reconstruire la passerelle de l'Hôtel des Sécurité. Eléments de mission : • Etudes d'avant-Projet (AVP) ; • Etudes de projet (PRO) ; • Assistance à la passation des marchés publics de travaux (ACT), comprenant : le montage du dossier de consultation des entreprises (DCE) et l'analyse des offres ; • Signature des documents fournis par l'entreprise (VISA) ; • Direction de l'exécution des marchés de travaux (DET) ; • Ordonnancement Coordination Pilotage (OPC). • Assistance aux opérations de réception et pendant la garantie de parfait achèvement (AOR). En complément des prestations susvisées, le maître d'ouvrage confiera au maître d'œuvre les missions complémentaires suivantes : • M-

Lieu d'exécution et de livraison : Place Alexandre Israël, 10000 TROYES

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : Lieu d'exécution des prestations : Au niveau de la passerelle et aux réparations sur les murs de soutènement amont et aval au droit de l'Hôtel des Sécurités – rue des Bas Trévois à Troyes. Coût prévisionnel des travaux fixé par le Maître d'ouvrage : 250 000 € HT. A titre indicatif : Date prévisionnelle de début de la prestation de maîtrise d'œuvre : avril 2024 Date prévisionnelle de début des travaux : Octobre 2024
Refus des variantes.

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

54 mois à compter de la notification du marché.

Section 5 - Conditions relative au marché

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Financements : Ville de Troyes Financements extérieurs éventuels : DSIL Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire. Avance : il sera fait application des articles R. 2191-3 à 5 du code de la commande publique Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) éventuel(s), seront réglées dans un délai maximum de paiement de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes, selon les dispositions des articles R.2192-10 et R.2192-12 du Code de la Commande Publique. Le défaut de paiement dans les délais prévus fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement. Conformément à l'article R.2192-31 du Code de la Commande Publique, le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de 8 points. Le retard de paiement donne lieu, de plein droit et sans autre formalité, au versement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, dont le montant est fixé à 40 euros par retard constaté.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services : Forme juridique de l'attributaire Candidat unique ou groupement de candidats. Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur. Néanmoins, le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article R.2142-21-1° du Code de la Commande Publique. Le pouvoir adjudicateur n'interdit pas aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de membres de plusieurs groupements, conformément à l'article R.2142-21-2° du Code de la Commande Publique. En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R.2142-24 du Code de la Commande Publique.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

Autres renseignements demandés : Le formulaire DC1 - Lettre de candidature et désignation du mandataire par ses cotraitants, complété, joint au dossier de consultation. Ce document est renseigné par le candidat individuel, ou en cas de candidature groupée, par chacun des membres du groupement. En cas de groupement momentané d'entreprises (cotraitance), un acte d'habilitation du

mandataire devra être joint et devra être signé par les cotraitants afin que celui-ci puisse valablement signer le marché public au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement. Cet acte pourra être signé manuscritement puis scanné pour une transmission électronique lors du dépôt du pli. Au moment de l'attribution, le mandataire devra produire à la demande du maître d'ouvrage dans un délai fixé par ce dernier, l'original dudit document signé. Le formulaire DC2 - Déclaration du candidat individuel ou membre du groupement, joint au dossier de consultation. Copie de la délégation de pouvoir/signature autorisant le signataire à engager la personne qu'il représente, le cas échéant. Présentation d'une liste de réalisations similaires effectuées au cours des trois dernières années, en indiquant au minimum le destinataire public ou privé, et possiblement le montant, la date et la durée d'exécution. Les références pourront éventuellement être prouvées par une attestation des destinataires ou par une déclaration de l'opérateur économique. Attestation d'assurance décennale en cours de validité. Attestation d'assurance pour les risques professionnels en cours de validité. Le candidat devra réunir en son sein les compétences suivantes : Bureau d'études technique spécialisé dans le domaine des ouvrages d'art.

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 13/03/2024 à 17:00

Délai minimum de validité des offres : 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :

MOEpasserelleBT

Renseignements complémentaires : Critères de jugement Qualité et pertinence de l'offre technique, notée sur 10 points, représentant 70% de la note finale, jugée au regard du mémoire technique du candidat au moyen des sous-critères suivants : - La pertinence de la méthodologie de travail envisagée par élément de mission par le candidat quant à sa perception des objectifs et des contraintes du chantier, noté sur 5 points, - Compétence, dimensionnement, et organisation de l'équipe dédiée et pertinence des moyens matériels alloués à la mission, notés sur 2,5 points, - Cohérence du planning prévisionnel, noté sur 2,5 points. Prix des prestations, noté sur 10 points, jugé au regard du montant global et forfaitaire provisoire de rémunération comprenant les missions complémentaires, reporté dans l'acte d'engagement représentant 30% de la note finale. Délai de validité des propositions Le délai de validité des propositions est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions. En cas de négociations, le délai de validité des propositions sera de 90 jours à compter de la date limite de remise des propositions négociées. La présentation de variante, quel que soit son objet, n'est pas autorisée dans le cadre de la présente consultation. A défaut, la variante du candidat ou du groupement de candidat sera déclarée irrecevable et rejetée sans être analysée. Il n'est pas prévu de prestations supplémentaires éventuelles. La visite du site est recommandée. Objet du marché : Maîtrise d'œuvre pour la reconstruction d'une passerelle et la réparation des murs de soutènement du site de l'hôtel des Sécurités à Troyes Contexte dans lequel s'inscrit la présente consultation : La reconstruction et la réparation de ces ouvrages s'inscrit dans une opération globale. En effet, le bâtiment prénommé Hôtel des Sécurités est en cours de rénovation. Les espaces publics attenants vont être transformés en parking et espaces verts et la grille d'entrée depuis la rue des bas Trévois va être renouée avec l'ajout de garde-corps sur les murs de soutènements. Le plan de l'

opération et de l'aménagement global est fourni en annexe de ce programme. A titre d'information, l'opération est située dans le secteur AVAP (Aire de mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine) de la Ville de Troyes, des échanges avec les Architectes des Bâtiments de France sont à prévoir. Les ouvrages sont situés le long de la rue des Bas Trévois. La passerelle reconstruite servira d'accès à l'Hôtel des Sécurités en cours de réhabilitation. Présentation de l'opération La présente opération consiste à réparer les désordres sur les murs amont et aval et à reconstruire la passerelle de l'Hôtel des Sécurité. Eléments de mission : • Etudes d'avant-Projet (AVP) ; • Etudes de projet (PRO) ; • Assistance à la passation des marchés publics de travaux (ACT), comprenant : le montage du dossier de consultation des entreprises (DCE) et l'analyse des offres ; • Signature des documents fournis par l'entreprise (VISA) ; • Direction de l'exécution des marchés de travaux (DET) ; • Ordonnancement Coordination Pilotage (OPC). • Assistance aux opérations de réception et pendant la garantie de parfait achèvement (AOR). En complément des prestations susvisées, le maître d'ouvrage confiera au maître d'œuvre les missions complémentaires suivantes : • Mission complémentaire n°1 : Assistance à maîtrise d'ouvrage dans la rédaction des cahiers des charges d'études préalables ; • Mission complémentaire n°2 : Réalisation du dossier déclaratif Loi sur l'Eau ; • Mission complémentaire n°3 : Rédaction de la déclaration préalable aux travaux à l'issue de l'AVP.

Section 12 - Adresses complémentaires

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : Service commande publique

Contact : Bruno Baudoux

Adresse :Place Alexandre Israël, 10000 TROYES

Coordonnées :

Courriel : commande.publique@ville-troyes.fr

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : Service commande publique

Contact : Bruno Baudoux

Adresse :Place Alexandre Israël, 10000 TROYES

Coordonnées :

Courriel : commande.publique@ville-troyes.fr

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : Service commande publique

Contact : Bruno Baudoux

Adresse :Place Alexandre Israël, 10000 TROYES

Coordonnées :

Courriel : commande.publique@ville-troyes.fr

Adresse à laquelle les offres/candidatures/demandes de participation doivent être envoyées : Service commande publique

Contact : Bruno Baudoux

Adresse :Place Alexandre Israël, 10000 TROYES

Coordonnées :

Courriel : commande.publique@ville-troyes.fr

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus : Service commande publique

Contact : Bruno Baudoux

Adresse :Place Alexandre Israël, 10000 TROYES

Coordonnées :

Courriel : commande.publique@ville-troyes.fr

Date d'envoi du présent avis à la publication : 07/02/2024